



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 23/09/2025  
Et  
Publication du : 23/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2025.

**Présents :** Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration :** M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. MICHELAT Jean-François à Mme PASQUET Christine, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André

**Excusée :** Mme DOUCET Denise

**Absent :** M. MAHÉ Bernard

**A été nommé secrétaire :** M. MASSONNEAU Philippe

### 2025-061 – APPROBATION – CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DU SALON DE LA PARENTALITÉ 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'initiative conjointe des Relais Petite Enfance de Villemandeur, Amilly et Châlette-sur-Loing de proposer un événement à destination des familles dans le cadre de la quinzaine de la parentalité,

**Vu** le projet de convention précisant les modalités d'organisation, les engagements de chaque collectivité et les conditions de participation financière,

**Considérant** l'intérêt de soutenir les actions en faveur de la parentalité et de contribuer à un événement fédérateur à l'échelle intercommunale,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** la convention relative à l'organisation du Salon de la Parentalité 2025, telle que présentée en annexe au présent document,
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ultérieur permettant, le cas échéant, d'associer une nouvelle collectivité partenaire à l'événement,
- **De prendre en charge** la part du reste à charge correspondant à l'organisatrice relevant de son territoire, soit une animatrice du Relais Petite Enfance, dans la limite d'un montant ajusté en fonction du budget réalisé et des subventions perçues.

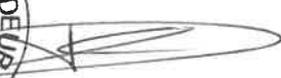
**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/09/2025



Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Philippe MASSONNEAU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 23/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>